



ROUERGUE

Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement du Rouergue  
Artisan du changement environnemental

Dossier de présentation de  
Projet pédagogique et participatif

## Jardin au Naturel

CPIE du Rouergue  
25 avenue Charles de Gaulle 12100 Millau  
Tél : 05 65 61 08 57 / mail : cpie-rouergue@wanadoo.fr

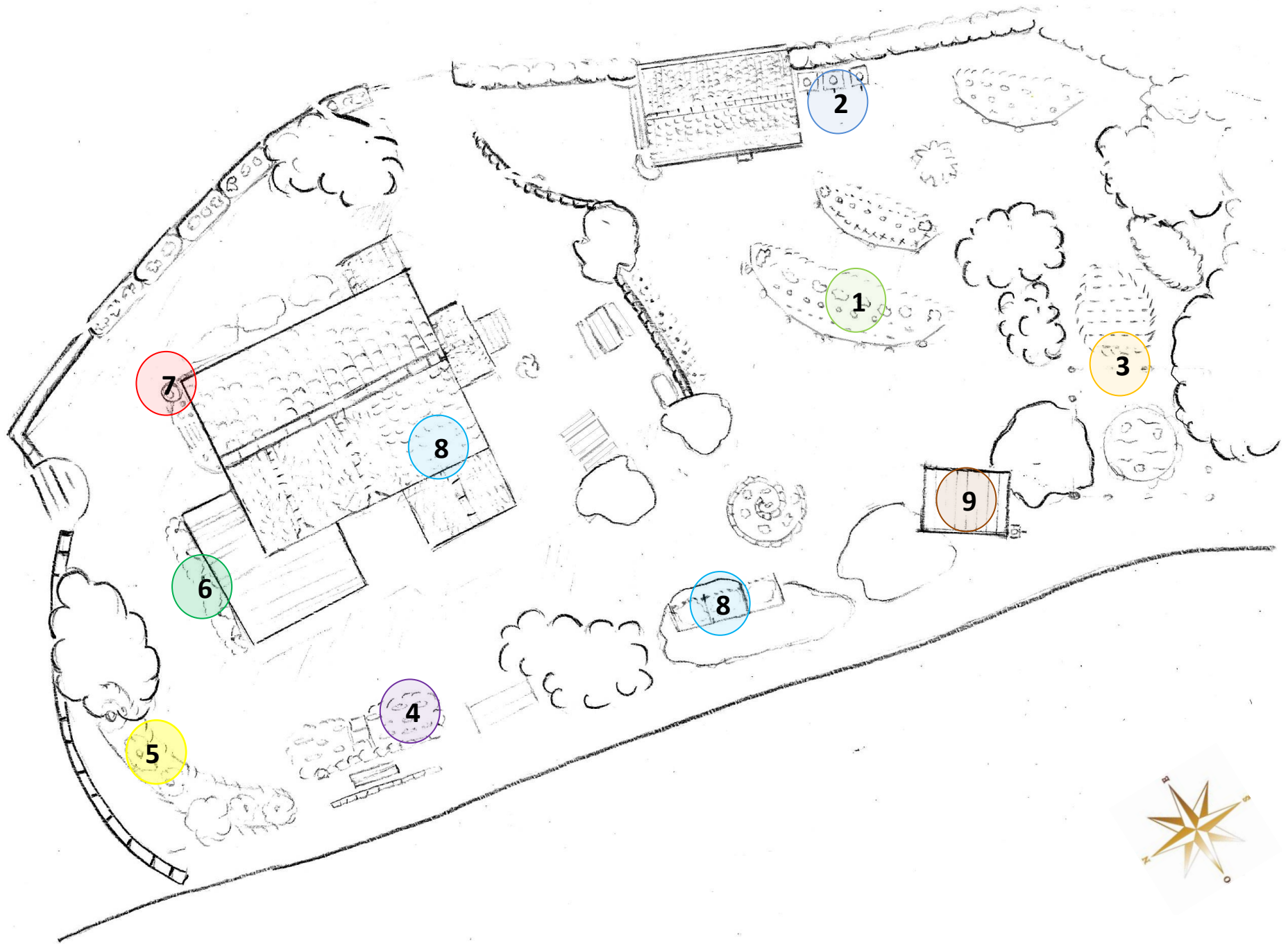
Printemps 2019



Un **jardin Naturel** pédagogique et participatif verra le jour au Gîte de la Maladrerie de Millau en 2019. Le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue** proposera aux **jardiniers** aguerris, amateurs et novices, des ateliers et chantiers tout au long de sa **conception** et de son aménagement. Le but étant de **répondre aux questions** quotidiennes sur « comment jardiner plus vert », accompagner les personnes souhaitant se lancer dans le jardinage et valoriser les échanges et les bonnes pratiques.

Nous souhaitons montrer et démontrer les « possibles » et **l'impact de nos gestes** pour préserver les ressources en eau, la fertilité des sols, la biodiversité...**Les plus jeunes** bénéficieront de **cet espace d'immersion et de pratiques** lors de classes découvertes ou d'animations, renforçant ainsi leur pouvoir d'agir.

Grâce à ces installations et aménagements, (parcelles de cultures en lasagnes, paillage, végétaux adaptés, récupérateurs d'eau de pluie, compostage, hôtel à insectes, mares...) ce jardin deviendra un **support pédagogique** pour de nombreuses activités d'**éducation à l'environnement**.



7

8

6

5

4

8

2

1

3

9



**Zone 1 : l'espace potager utilisera la pente du terrain pour optimiser l'arrosage :**

Terrain sur lequel sera installée la zone potagère (environ 400 m<sup>2</sup>)

Deux à trois parcelles seront aménagées perpendiculairement à la pente et surélevées de 50 à 80 cm afin de bénéficier de la disponibilité en eau et de diminuer la pénibilité de jardinage. Elles mesureront de 1,60 à 2 m de large et seront espacées de 1m40. Les bordures seront réalisées en bois (planches de chute de scierie, mélèze ou châtaignier).

**Zone 2 : le système d'arrosage de récupération d'eau de pluie**

Utilisation du toit de la salle de classe pour installer un système de récupération d'eau de pluie.

Une réfection des gouttières et l'aménagement de l'espace sur un des côtés du bâtiment permettra d'accueillir au moins 3 cuves de 1000 L. La récupération et le stockage de l'eau de pluie permettra l'irrigation par gravité des parcelles en contrebas. Des tuyaux micro poreux enterrés ou des tuyaux de miro-aspersion seront reliés.

**Zone 3 : la production de biomasse et de matière organique**

L'espace ombragé agrémenté de bosquets, d'arbres et d'arbustes (situé dans le fond du terrain) sera mobilisé pour accueillir un massif de plantes d'ombres et un espace dédié à la culture de végétaux destinés à produire de la biomasse. Ce lieu pourra aussi permettre d'accueillir plus de biodiversité avec la réalisation d'une mare.

**Zone 4 : réaménager un talus, un remblai.**

Cet espace se trouve entre le terrain de foot et la cuisine du gîte, au-dessus de ce talus, remblai se trouve un banc. L'objectif est de réaménager cet espace avec des plantes couvre-sols et aromatiques et de mettre en valeur les différents types de paillasses. Un hôtel à insectes sera installé pour mettre en avant l'utilité des auxiliaires.

**Zone 5 : masquer un point noir dans le paysage : installation d'une haie.**

Derrière le gîte un espace laisse apparaître le parking ; pour masquer ce point noir dans le paysage une haie diversifiée en accord avec les essences d'arbres déjà présentes (peupliers) sera installée et permettra d'accueillir la biodiversité (nidification nichoirs à rouge gorges...), de favoriser la circulation des espèces,

**Zone 6 : masquer un mur de bâtiment**

Il s'agit de la nouvelle extension du gîte qui présente un mur imposant dans le paysage ; il servira d'exemple d'embellissement par l'installation de plantes grimpances.

**Zone 7 : cultiver à l'ombre.**

A l'entrée nord du gîte un massif sera revalorisé par des plantations en étages qui présenteront des espèces sauvages adaptées au manque de luminosité (chélidoine, monnaie du pape, fraisiers des bois, anémones...). Ces plantes souvent considérées à tort comme de « mauvaises herbes » seront mises en avant à travers leur esthétique et leur utilité avec une plantation harmonisée et l'installation d'écriteaux.

**Zone 8 : compostage et éco-gestes**

Un système de compostage collectif sera installé et proposé aux usagers du gîte. Une signalétique d'information et de sensibilisation aux éco-gestes du quotidien sera également proposée.

**Zone 9 : stoker et abriter le matériel**

Un abri de jardin de 5 à 10 m<sup>2</sup> sera prévu.

**Ainsi les aménagements extérieurs du gîte** allieront à la fois esthétique, commodité, cultures vivrières, biodiversité et préservation de l'environnement. Ils serviront d'exemples d'aménagements simples, faciles à réaliser et à entretenir.

